

La Charte Développement Durable des distributeurs-grossistes en boissons

La collecte des emballages boissons en CHD :
les alternatives



15 octobre 2013

Le mot du Président



A travers ses multiples activités, notre profession a toujours porté une attention particulière au respect de l'environnement et à la nécessité de se développer dans un cadre durable.

Né de la prise de conscience des effets potentiellement négatifs du modèle économique moderne sur l'environnement et les hommes, le développement durable a été défini pour la première fois en 1987* comme le développement répondant « *aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

En France, l'Etat a progressivement élaboré un cadre national d'actions, notamment grâce aux lois Grenelle I et II dédiées au volet environnemental. Les collectivités locales jouent également un rôle majeur, en traduisant concrètement sur le terrain et au sein de leur administration les orientations globales.

De tout temps, la Fédération Nationale des Boissons a mené une politique active privilégiant l'économie circulaire, marquée notamment par ses engagements en faveur du recours aux emballages re-remplissables, dits « consignés ».

Ainsi, depuis près de trois ans, notre Fédération a élargi son champ de réflexion afin de s'adapter aux évolutions du marché et respecter au mieux les attentes de l'ensemble de nos adhérents, partenaires industriels et clients. Cette réflexion sur le positionnement de notre métier au regard de l'environnement dans lequel évoluent nos entreprises nous a progressivement permis de définir nos priorités.

Aujourd'hui, pour l'ensemble des membres de la FNB, la Responsabilité Sociétale et Environnementale est devenue une valeur incontournable du développement et de la pérennité de leur modèle économique.

Comme beaucoup d'autres, nous pensons que notre avenir, le développement de nos services et l'amélioration de la performance de nos entreprises, ne peuvent être préservés au détriment des générations à venir. Aussi, consciente des enjeux associés et du rôle des entreprises au sein des territoires, la FNB a décidé de s'impliquer davantage et de s'engager aux yeux de tous.

Nos engagements reposent sur l'action de la FNB en sa qualité de Fédération au service de ses membres, et sur l'action de ces derniers en qualité de signataires de la « Charte Développement Durable », engagés à décliner ce programme au sein de leur entreprise ou réseau, sur leur territoire.

Cette Charte officialise notre volonté de faciliter l'intégration du développement durable dans la politique des entreprises, de développer un dialogue fructueux avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux, et de promouvoir l'exemplarité de nos entreprises adhérentes en la matière.

Il est temps pour moi de vous laisser découvrir notre Charte – ainsi que les actions de nos membres dans la gestion des emballages – pour une contribution à la construction d'un avenir meilleur.

Bonne lecture !

Jean Jacques Mespoulet

Président de la FNB

* rapport Brundtland 1987

Le Rapport Brundtland (ayant pour titre Notre Avenir à Tous) a été nommé ainsi du nom de la présidente de la commission, la Norvégienne Gro Harlem Brundtland.

SOMMAIRE

Les Distributeurs-Grossistes en boissons s'engagent	p5
La Fédération Nationale des Boissons	p6
Les Distributeurs-Grossistes en Boissons	p7
La Charte Développement Durable de la FNB	p8
Les objectifs à 3 ans : nos engagements 2014 – 2016	
La gestion des emballages en CHD	p10
La logistique retour : un savoir-faire unique à développer	
Chiffres clés des emballages boissons en CHD	
Une évolution profitable à tous	p14
Etude « Impact de la logistique retour sur la collecte des emballages perdus en CHD » : principaux enseignements	

Les Distributeurs-Grossistes en Boissons s'engagent !



Acteurs du développement économique des territoires et créateurs de valeur au sein de la filière « boissons », nos adhérents se sont dotés, au fil des années, de nombreux services à haute valeur ajoutée, devenant ainsi de véritables apporteurs de solutions, aussi bien auprès de leurs clients que de leurs fournisseurs.

Depuis toujours, nos entreprises s'efforcent non seulement d'être des moteurs au sein de leur filière et de répondre à des problématiques communes à tous en contribuant à l'élaboration de bonnes pratiques, mais aussi d'exercer leur métier dans le respect des normes et des exigences en matière environnementale et sociale.

Cette capacité d'adaptation nous a naturellement incités à nous engager plus encore et à agir en entreprises responsables, conscientes des enjeux d'aujourd'hui et de demain.

La formalisation d'engagements en matière de Développement Durable, **par la création d'une Charte**, démontre cette volonté.

Exemplarité, sensibilité, visibilité

Le principe « penser global, agir local » a guidé nos travaux, dans l'idée d'adapter les grands principes du développement durable aux spécificités de notre profession, avec pour ambition :

- de valoriser les initiatives de nos membres et de faire de la profession un exemple en matière de développement durable,
- de sensibiliser l'ensemble des acteurs (les territoires, les producteurs et les clients) à cette thématique, afin d'impulser une dynamique et de faire évoluer les habitudes,
- d'anticiper les conséquences environnementales, économiques et sociales des actions mises en œuvre par nos membres,
- de renforcer et d'officialiser la ligne de conduite de la profession en matière de développement durable.

Des engagements très clairs

La Charte Développement Durable, définissant l'ambition et la ligne de conduite de la profession, fixe à la fois des engagements sur le long terme et des actions concrètes mises en œuvre sur le court ou le moyen terme, dans la continuité de celles déjà menées depuis plusieurs années par chacun.

Elle s'est naturellement **construite autour de 3 axes** pour lesquels l'ensemble des membres de la FNB a pris des engagements d'initiation et de réalisation à 3 ans (cf. « Engagements 2014-2016 »).

Elle marque en particulier, au travers du premier engagement « Servir les clients autrement », **une évolution majeure de notre métier : l'extension du service de reprise des emballages re-remplissables à l'ensemble des emballages à usage unique consommés au sein des établissements de la CHD.**

La Charte résulte d'un travail transversal mené par les membres de la FNB, sous l'impulsion du Conseil d'Administration. Merci à toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation, notamment aux membres de la Commission Transport et Développement Durable.

Laure Bomy

Directeur Général de la FNB

La Fédération Nationale des Boissons

La FNB est un lieu d'échanges et de rassemblement pour ses membres. Sans se substituer à l'action et à l'expertise de ses adhérents, la FNB représente les intérêts du distributeur-grossiste en boissons dans sa diversité.

Les membres se réunissent en groupes, conseil d'administration et commissions, pour s'exprimer sur des questions qui concernent l'ensemble du secteur. Ces échanges permettent de mutualiser les expertises, d'identifier les enjeux et les défis, de déterminer collectivement les positions à prendre pour affirmer le dynamisme et la place des distributeurs-grossistes en boissons.

Les missions de la FNB

- **Représenter** et **défendre** les intérêts de la profession tant au niveau national qu'europpéen, et faire reconnaître les spécificités de l'activité des entreprises de la profession.

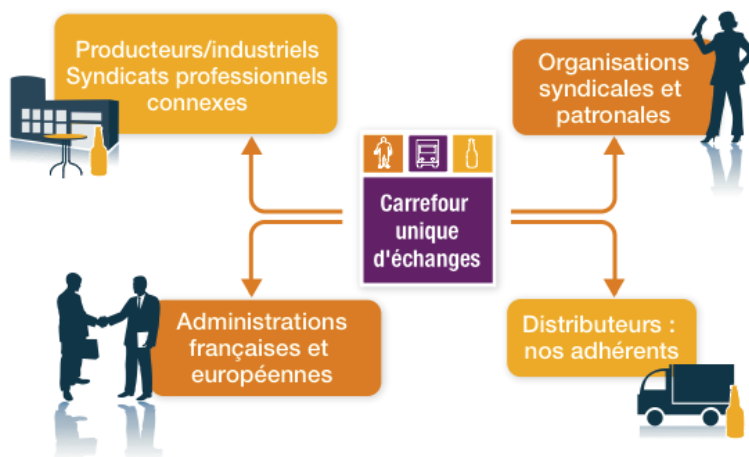
- **Négocier** l'ensemble de la politique sociale de la branche, permettant aux salariés d'évoluer dans un cadre structuré.

- **Assurer** une veille juridique, fiscale et sociale sur de nombreux thèmes en lien avec l'actualité.

- **Accompagner, informer, conseiller** les adhérents afin de leur apporter des aides spécifiques, dans le cadre d'une réglementation complexe.

- **Faciliter** l'accès à la formation professionnelle (initiale ou continue) des salariés.

- **Contribuer** à inscrire durablement les distributeurs-grossistes en boissons dans le paysage de la consommation hors domicile.



La profession représente :

Près de **500 entreprises**, plus de **10 000 emplois**

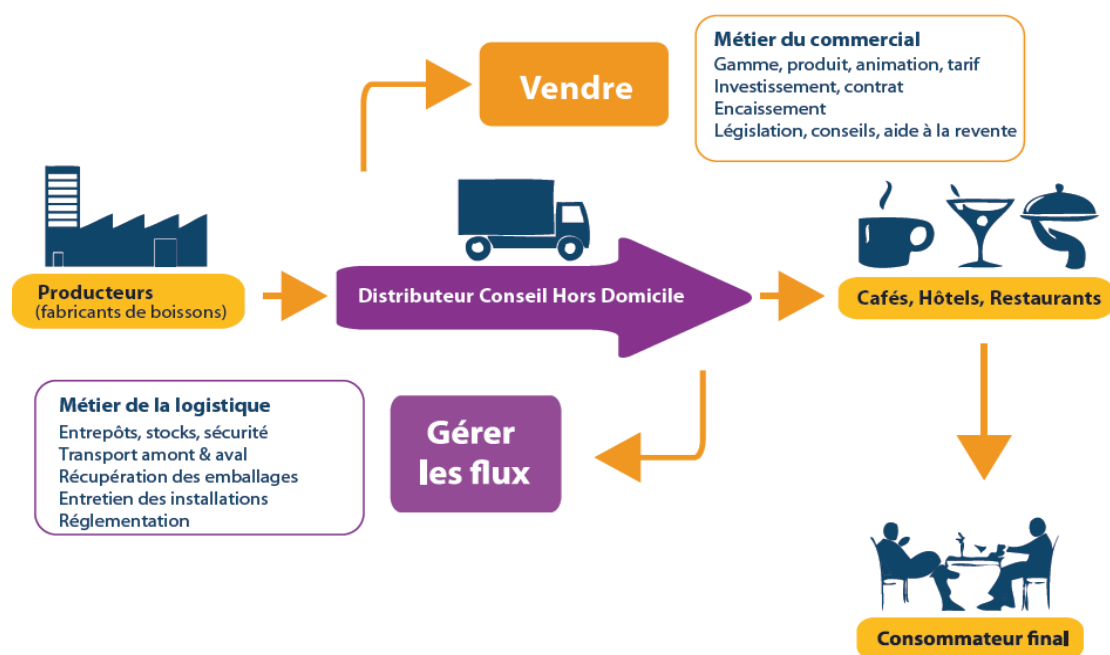
Un parc de plus de **5 000 véhicules** livrant quotidiennement

Plus de **250 000 clients** de la consommation hors domicile

Les Distributeurs-Grossistes en Boissons

Les distributeurs-grossistes en boissons – également appelés distributeurs conseils hors domicile – sont des prestataires de services dont le cœur de métier est la commercialisation et la livraison de boissons auprès de tous types de clients de la consommation hors domicile.

Ce sont des intermédiaires entre les fabricants (brasseurs, sourciers, producteurs de boissons rafraîchissantes sans alcool, viticulteurs, torréfacteurs...) et les commerces de détails (cafés, hôtels, restaurants, collectivités, associations, particuliers, etc...)



Qui sont leurs clients ?



- Les Cafés Hôtels Restaurants
- La restauration commerciale organisée (chaînes)
- La restauration collective (travail, loisir, social)
- Les points de vente à emporter
- Les associations

➤ Retrouvez plus d'informations sur notre site internet www.fnb-info.fr

La Charte Développement Durable de la FNB : Les objectifs à 3 ans

Dans le cadre d'une politique proactive et volontaire, la FNB préconise à ses membres d'articuler leurs efforts autour de 3 engagements majeurs, intégrant plus encore les piliers du développement durable (cf. annexe «La Charte Développement Durable »)



La FNB et les professionnels, signataires de cette Charte, s'engagent à intégrer prioritairement à leur démarche sociétale et environnementale les objectifs de progrès ci-après définis pour la période 2014-2016.

Par ailleurs, la FNB recommande à chacun de rédiger sa propre Charte, ou rapport d'activités, illustrant leurs choix et réalisations en matière de développement durable.



Nos engagements 2014 – 2016



Servir les clients autrement

Maintenir et encourager le recours aux emballages re-remplissables, dits « consignés », au sein des établissements de la consommation hors domicile.

Objectif 2014 : initier un groupe de réflexion « filière » associant les organisations syndicales de nos clients, et les principaux fournisseurs.

Mettre en place un service dédié à la reprise et à la valorisation des emballages à usage unique, dits « perdus ».

Objectif à 3 ans : 150 entreprises engagées dans un service de reprise.

La FNB s'engage à évaluer régulièrement la mise en place de ces collectes, à relayer les initiatives et à communiquer les parts de marché des emballages au travers d'un portail dédié au développement durable.



Limiter notre empreinte environnementale

Établir au sein de l'entreprise un plan d'action « déchets valorisables » (papier, carton, film plastique...).

Objectif à 3 ans : 75% des entreprises engagées.

Maîtriser la consommation d'électricité et de ressource en eau.

Objectif 2014 : mettre en place des indicateurs de suivi afin de développer de bonnes pratiques d'économie d'énergie.

Signer la charte « objectifs CO2 » ou recourir à des entreprises de transport signataires de cette charte.

Objectif à 3 ans : 10% des entreprises signataires.

Réduire la consommation de carburant et ainsi, l'émission de CO2.

Objectif à 3 ans : 10% de réduction de consommation.

La FNB s'engage à mettre en place des indicateurs de suivi de réalisations, animés trimestriellement dans le cadre de la Commission Transport et Développement Durable et de son Flash Info Adhérents.



Impliquer, valoriser et responsabiliser les collaborateurs

Contribuer à renforcer la sécurité des salariés et à diminuer les accidents du travail par la mise en place de mesures adaptées.

Objectif 2014 : créer un pôle « Prévention Sécurité Filière » au sein de la FNB

Poursuivre le développement des compétences de nos collaborateurs par la formation des chauffeurs-livreurs et des commerciaux à l'éco-conduite.

Objectif à 3 ans : permettre aux collaborateurs d'acquérir un savoir-faire et des comportements de conduite propre.

La FNB s'engage à diffuser, via ses outils de communication, le nombre de salariés formés et à élaborer un guide de bonnes pratiques relatif à la prévention des risques professionnels.

La gestion des emballages en CHD :

La logistique retour, un savoir-faire historique à développer

La prévention et la gestion des déchets sont des préoccupations majeures des pouvoirs publics, et plus globalement de toute entreprise et de tout citoyen soucieux de limiter son impact environnemental.



En France, les déchets d'emballages ménagers et non ménagers représentent en poids 32% des ordures ménagères. Les Français trient en moyenne 45kg de déchets d'emballages ménagers chaque année, mais ces chiffres sont variables selon le type d'habitat (les quantités de déchets triés sont plus faibles en milieu urbain qu'en milieu rural).

Les établissements de la CHD utilisent encore majoritairement, pour les boissons servies à leurs clients, des emballages re-remplissables, improprement qualifiés de "consignés".

En parallèle, ils utilisent de plus en plus d'emballages "perdus" (ou "à usage unique", c'est-à-dire non re-remplissables), qui représentent plusieurs milliers de tonnes de matières recyclables par an.

Aujourd'hui, **ces tonnages sont en grande partie pris en charge par le service public** : selon l'ADEME, les déchets d'emballages des débits de boissons sont presque toujours collectés par le service public des déchets, soit **85% des emballages perdus de boissons**. Dans le meilleur des cas, ils sont traités avec le flux des collectes sélectives, sinon ils sont collectés en mélange avec les ordures résiduelles et éliminés sans recyclage possible.

En effet, les déchets d'emballage résultant de l'activité des établissements de la CHD entrent, pour bon nombre d'entre eux, dans la catégorie des « déchets assimilés » (traitement par les collectivités territoriales) :

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (moins de 1100 litres par semaine), sans sujétions techniques particulières (article L.2224-14 du code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères »



Les distributeurs-grossistes en boissons, sous l'impulsion du Conseil d'Administration de la FNB, ont donc décidé de s'investir dans une réflexion commune visant à identifier la façon dont ils pourraient contribuer à améliorer la gestion des emballages en CHD, en capitalisant sur leur savoir-faire historique : la logistique retour.

Chiffres clés des emballages boissons de la CHD

Les boissons commercialisées au sein des établissements de la consommation hors domicile sont servies par le recours à deux types d'emballages :

- **Les emballages re-remplissables dits « consignés »** (le verre & les fûts métalliques)
- **Les emballages à usage unique dits « perdus »** (verre, PET, carton, boîte acier)

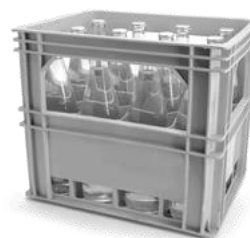
Le circuit structuré de reprise et de reconditionnement des emballages en CHD représente entre **2 et 3 milliards de rotations d'emballages par an**, et des parcs d'emballages effectivement réemployés de plusieurs millions de tonnes.

Ce circuit est centré sur **deux types d'emballages re-remplissables** :



Les fûts métalliques

Durée de vie moyenne : **15 ans**
Réemployés environ **4 fois par an**, avec
rénovation dans la plupart des cas
**3 millions de fûts intégralement
réutilisés**



Les bouteilles en verre pour boissons (surtout les bières, eaux, BRSA*)

Durée de vie moyenne : **3 ans**
Réutilisables **4 à 5 fois par an**
Parc de **150 à 250 millions de bouteilles**

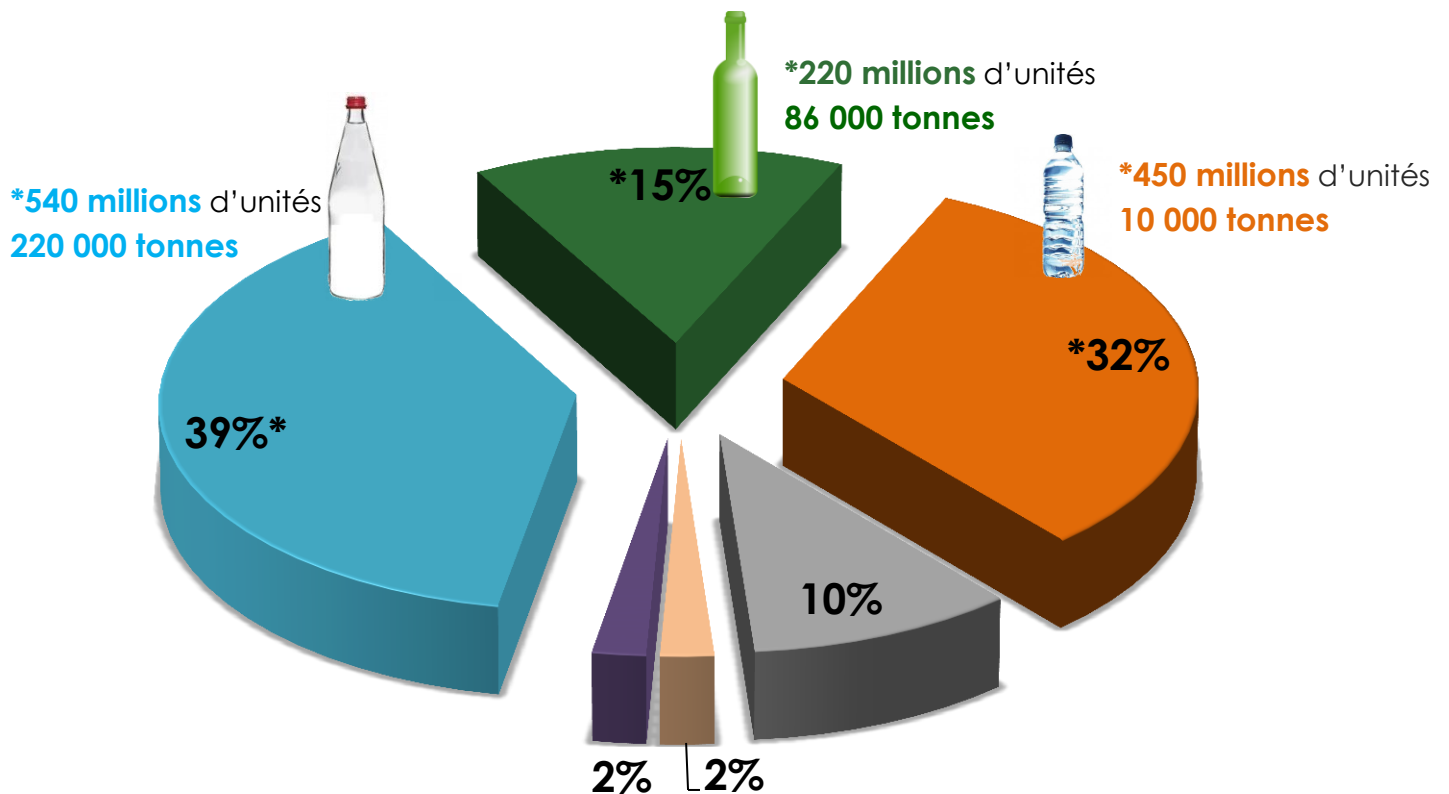
Ces deux formats font toujours l'objet d'une consignation auprès des établissements de la CHD et permettent d'économiser l'équivalent de 500 000 tonnes de déchets d'emballage par an.

En outre, et en sus des formats cités ci-dessus, **le verre à usage unique dit « perdu »** représente environ **80% de la totalité des formats d'emballages « perdus »** (en tonnage), soit **750 millions de bouteilles** servies chaque année dans les établissements de la CHD. Bien que le taux de recyclage du verre d'emballage en France soit passé en 15 ans de 40% à 70% (source : Rapport Fédération du Verre 2012 ; verre total recyclé/verre produit), de réels efforts restent à faire par les professionnels de la CHD afin d'améliorer les gestes de tri et de collecte.

Par ailleurs, le développement depuis plus de 20 ans de nouveaux modes de consommation (snacking, vente à emporter, restauration rapide...) – accompagnés de nouveaux types de contenants – a généré **l'apparition de nouvelles formes de déchets, les emballages dits « légers »** (PET, boîtes...).

Dès lors, on constate un accroissement sensible dans la filière boissons de la part des emballages « perdus », qui nécessitent un traitement bien spécifique en termes de collecte et de tri afin d'être recyclés.

**Part des emballages re-remplissables et à usage unique
(*unités de vente adhérents FNB – hors fûts)**



■ Verre re-remplissable ■ Verre perdu ■ PET ■ Boîte aluminium ■ Brique carton ■ BIB

Source : données ventes FNB « Questionnaire emballages », juillet 2012

Face à cette situation, les distributeurs-grossistes en boissons souhaitent optimiser l'exploitation du circuit existant par l'affinement du tri et l'amélioration de la reprise, en l'élargissant à tous les types d'emballages, qu'ils soient re-remplissables ou à usage unique et s'engagent à ce que ces derniers rejoignent leurs filières de recyclage.

Jusqu'à 400 000 tonnes d'emballages pourraient être repris en logistique retour à l'échelle nationale.

En effet, les adhérents de la FNB se proposent de collecter les emballages « perdus » des boissons servies par leurs clients, les établissements de la consommation hors domicile, quelle que soit leur provenance.

A l'échelle nationale, les gisements collectables ont été estimés par la FNB, l'ADEME et Adelphe, filiale d'Eco-Emballages à partir des unités vendues annuellement par les adhérents de la FNB, auxquelles ont été ajoutés les emballages potentiellement récupérables en plus en fonction des parts de marché non FNB :

		Valeur (t/an)	Part de marché* FNB (%)
Verre perdu		302 000	29
Emballages légers		68 800	33
	PET	32 400	33
	Boîte Boisson (acier/alu)	7 400	33
	Brique carton	1 700	38
	Bag-in-box	27 300	21
Carton de regroupement		35 800	31

*calculée sur le nombre d'unités vendues

Source : Etude « Impact de la logistique retour sur la collecte des emballages perdus en CHD »

Une évolution profitable à tous

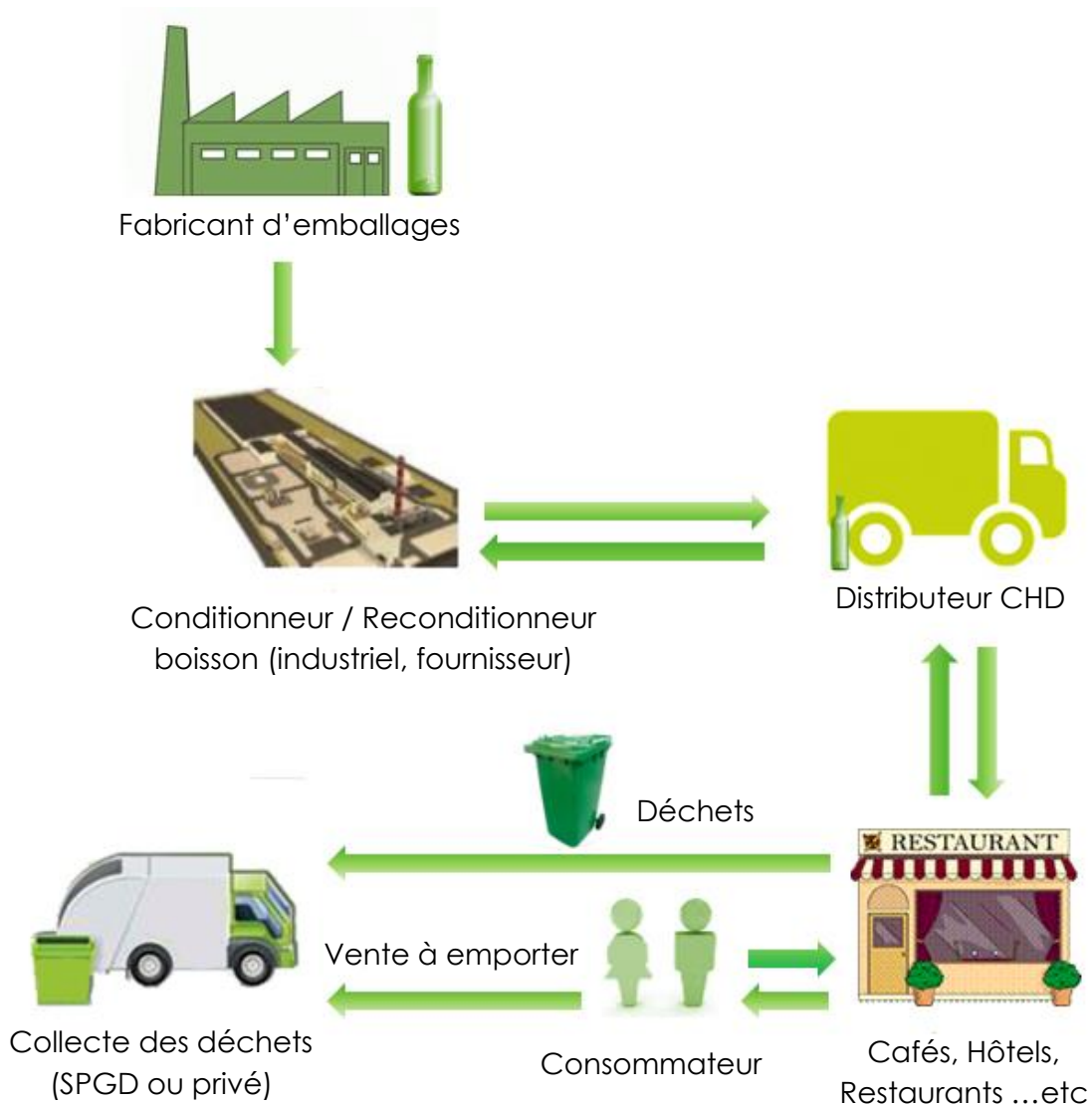
Aujourd'hui, les distributeurs-grossistes en boissons assurent la collecte des emballages re-remplissables et sont concernés au premier chef, ne serait-ce que par leur implication directe dans les circuits de traitement des emballages boissons des CHR.

Leur expérience, leurs compétences et les équipements dont ils se sont dotés en matière de récupération doivent sans cesse être renouvelés et optimisés.

L'intervention des distributeurs-grossistes s'étend principalement de la récupération des fûts métalliques en inox et des bouteilles en verre « consignées » – qu'ils sont les seuls à effectuer auprès de leurs clients CHR – jusqu'à l'acheminement aux conditionneurs – à la fois gestionnaires de parcs, et « reconditionneurs » en vue de la réutilisation des emballages ainsi collectés.

La logistique retour :

un savoir-faire exclusif des distributeurs-grossistes en boissons



Par ailleurs, les clients des distributeurs-grossistes en boissons sont confrontés à la difficulté de l'élimination des déchets d'emballages boissons à usage unique : le respect des consignes de tri est en effet un geste souvent très compliqué à mettre en œuvre pour nos clients qui n'ont que de très faibles capacités de stockage ou encore trop peu de temps à y consacrer, comme en témoignent :

Gérard Guy, Président de la CPIH



« La mise en place de la Charte Développement Durable des Distributeurs-Grossistes apporte incontestablement un plus aux professionnels du secteur que nous représentons.

Ce nouveau service, ou devrais-je dire l'extension du service de reprise, leur permettra en premier lieu de répondre à leurs obligations en matière d'élimination de déchets d'emballage mais constitue à nos yeux une avancée notable dans la capacité que nous avons à nous mobiliser ensemble, au sein de notre filière, pour faire évoluer les pratiques. Conscients

de leurs obligations, les entreprises CHRD se trouvent aujourd'hui confrontées à bon nombre de difficultés d'ordre pratique notamment pour celles situées en zone rurale qui ne disposent pas toujours de structures susceptibles de leur permettre de répondre à leurs besoins en matière d'élimination, en vue de recyclage, des déchets d'emballages. La CPIH se félicite donc vivement de ce moyen mis à la disposition des professionnels par la FNB et les distributeurs-grossistes qui la composent. Aujourd'hui commence une nouvelle aventure à laquelle nous sommes ravis de nous associer. »

Didier Chenet, Président du SYNHORCAT



« Bravo ! Bravo à la FNB et aux distributeurs-grossistes en boissons qui la composent !

Voilà une initiative que le SYNHORCAT, et sa Commission Qualité et Développement Durable en particulier, ne peuvent qu'approuver et supporter.

À la veille de nouvelles obligations consécutives au Grenelle de l'Environnement, il appartient à notre secteur d'activités et à tous ses acteurs de se prendre en main afin d'organiser la collecte des déchets liés à notre activité et notamment les emballages comme le verre, en vue de leur valorisation.

Cette opération marque, selon moi, le début d'une véritable collaboration de tous ces acteurs au sein d'une filière organisée, dans leur intérêt, celui de la branche et celui de la planète. Nul doute qu'il sera le point de départ d'autres opérations de même nature.»

Roland Heguy, Président de l'UMIH



Crédit Vernier/JBVNews/UMIH

« Nous sommes convaincus à l'UMIH que la prise en compte du développement durable dans la gestion quotidienne des entreprises est plus une opportunité de développement qu'une contrainte. Depuis des années, nous sensibilisons nos adhérents à cette thématique : création d'un module de formation à l'environnement, diffusion d'un kit environnement qui accompagne le chef d'entreprise sur la mise en place de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement, nombreux partenariats, sensibilisation à la RSE (responsabilité sociétale des entreprises)... C'est pourquoi, nous soutenons pleinement la Charte Développement Durable proposée aujourd'hui par la FNB qui complète les actions développées par l'UMIH et

qui va aider nos professionnels dans la gestion au quotidien du tri et du recyclage des déchets et des emballages. Nous nous engageons à mobiliser nos professionnels pour que cette charte soit opérationnelle le plus rapidement possible. Le défi de l'environnement, c'est l'affaire de tous : nous sommes ensemble, distributeurs-grossistes, débitants de boissons, des acteurs de l'économie circulaire. »

Fort de ces constats, il nous apparaissait naturel de nous impliquer auprès des pouvoirs publics dans la problématique de gestion des emballages en CHD afin d'apporter des solutions à nos clients, mais aussi aux collectivités.

Certaines expérimentations en matière de collecte du verre perdu ont été conduites depuis près de deux ans, souvent sous l'impulsion de nos clients, et nous ont permis d'affiner notre offre et notre positionnement.

Retrouvez ci-après les témoignages de deux des entreprises au sein desquelles ont été conduites ces expérimentations :



Pascal Decré, Directeur Associé « Ovest Boissons Distribution », chef de projet pour Distriboissons et membre de la Commission Transport et Développement Durable de la FNB :

*« ... la collecte des verres perdus s'est d'abord imposée comme un service destiné à répondre à un besoin : celui de nos clients, qui avec la diminution progressive de la part des emballages consignés, rencontrent de réelles difficultés de place en cave et/ou d'acheminement vers les points d'apport volontaire. Pour bon nombre d'entre eux, on parle de quantités significatives : près de 200 bouteilles par semaine, ce qui représente par an 3 tonnes de verre ! Après une phase de recherche et de test quant aux solutions techniques à imaginer pour pouvoir reprendre le verre perdu en toute simplicité, nous avons porté notre choix sur une caisse plastique pouvant recevoir entre 30 et 50 bouteilles (suivant format) pour un poids moyen de 16 kg, et avons calqué notre organisation sur ce que nous faisons déjà pour les emballages consignés tout en créant un protocole de reprise spécifique. Lorsque nos chauffeurs livrent en cave, ils reprennent au retour les caisses pleines et laissent au client autant de caisses vides. A l'entrepôt, les caisses sont déversées dans une benne dédiée aux verres. C'est simple et le temps passé pour ces opérations ne prend que quelques minutes. **Au final, des clients très satisfaits et des collaborateurs motivés et investis !** Nous avons en effet été surpris par le respect spontané des consignes données aux clients (pas de caisses qui débordent, pas de verre brisé ou d'autres matières que du verre, les caisses pleines disponibles au niveau du rez-de-chaussée...). Nos clients jouent le jeu car ils apprécient la praticité du système et du ramassage à chaque livraison. Quant à nos chauffeurs-livriers, c'est un non-événement car déjà rodés à la reprise du verre consigné, mais cela a été perçu comme une formidable occasion de revaloriser et pérenniser leur métier... Les plus anciens témoignent même aux plus jeunes de l'époque où leur camion revenait de tournée avec autant de volume de bouteilles vides que ce qu'il avait en bouteilles pleines au départ. »*



Gaël Prigent, Directeur Supply Chain France Boissons, président de la Commission Transport et Développement Durable de la FNB :

« Jusqu'à présent, la gestion du verre perdu était une contrainte pour nos clients, consommatrice de place et de temps, et parfois onéreuse. Sans oublier la crainte exprimée par certains quant aux risques relatifs à l'hygiène et à la manipulation des bouteilles en verre. Forts de ce constat, nous avons proposé à nos clients de les aider à mieux gérer cette problématique par la mise en œuvre d'un nouveau service « deux en un » : le concasseur de verre. En effet, le concasseur permet, d'une part, de réduire de 80% le volume de verre stocké en point de vente et, d'autre part – dès lors que nous collectons en bidons le verre ainsi concassé – évite à nos clients d'aller vider les bouteilles dans un lieu dédié à l'extérieur, parfois à plusieurs kilomètres. Notre démarche est inscrite dans nos gènes, l'innovation et les services sont au cœur de notre ADN. Par là même, nous assurons donc notre rôle d'accompagnement de nos clients en leur permettant aussi de développer une image d'établissement responsable et respectueux de l'environnement. Cette diversification de notre offre s'inscrit dans une logique d'optimisation de notre logistique retour en remplissant davantage nos camions. Il s'agit d'une réelle action de Développement durable. C'est aussi un outil de fidélisation tout en développant la relation privilégiée avec nos clients »

Enfin, l'étude, élaborée par le cabinet BIO INTELLIGENCE SERVICE avec le soutien et la participation de l'ADEME et Adelphe, filiale d'Eco Emballages, afin de mesurer « l'impact de la logistique retour sur la collecte des emballages perdus en CHD », renforcera, nous l'espérons, l'intérêt de tous pour ce nouveau service !

Les objectifs visés par la présente étude étaient de mesurer l'impact de la mise en place d'un tel service à l'échelle nationale sur les dispositifs existants de collecte de ces emballages. L'étude a ainsi permis d'analyser :

- les conditions techniques et économiques de création d'un tel service,
- les types et les quantités d'emballages concernés,
- les incidences sur les modes de collecte actuels de ces emballages (en majorité repris par le service public de gestion des déchets) et les coûts associés,
- les bénéfices environnementaux induits.

Sylvain Pasquier, Service Filières REP et Recyclage - Animateur secteur emballages ADEME, nous explique en quelques mots ce qui a motivé la participation de son organisme à la réalisation de cette étude.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

« Les emballages perdus de boissons issus de la consommation hors domicile des ménages représentent des tonnages significatifs de matériaux recyclables dont une part trop importante reste encore dans la poubelle résiduelle du service public de gestion des déchets (plus de 250.000 t). En étroite concertation avec les collectivités, la mise en place d'organisations innovantes de collecte, comme le projet de logistique retour présenté par la FNB, pourrait contribuer à accroître significativement le recyclage de ces emballages perdus. En préalable à tout déploiement, une analyse de la pertinence technique, économique et environnementale de ce type d'organisations s'avérait indispensable. C'est tout l'objectif de l'étude conduite par la FNB, à laquelle l'ADEME a apporté son soutien technique et financier. Le partage des enseignements de cette étude entre les différents acteurs concernés devrait favoriser l'émergence d'une solution en faveur du développement durable. »

Etude « Impact de la logistique retour sur la collecte des emballages perdus en CHD » : principaux enseignements

Extrait de la synthèse jointe en annexe 2

L'organisation modélisée pour la mise en place de la logistique inverse à l'échelle nationale s'articule comme suit :

- La collecte des emballages perdus lors des opérations de livraison existantes :
 - Via des caisses réutilisables pour le verre perdu
Le recours aux concasseurs à verre (2 services en 1 : diminution en point de vente du volume des stocks de verre perdu et collecte) est également utilisé par les adhérents FNB, mais non modélisé ici.
 - Via des sacs plastiques pour les emballages légers repris en mélange
Toute autre solution adaptée pouvant être envisagée par les adhérents de la FNB, mais non modélisée ici.
 - Avec une reprise des cartons de regroupement (carton servant pour le transport des boissons) à plat
- La massification et le stockage de ces emballages sur les entrepôts des adhérents de la FNB via des bennes dédiées.
- La reprise de ces bennes par un prestataire externe.

La mise en place de ce service par les adhérents de la FNB permettrait :

- Une augmentation des taux de recyclage :
 - multiplication par 3 du taux de recyclage du verre perdu capté (de 29 % à potentiellement 100 %)
 - multiplication par 10 du taux de recyclage des emballages légers captés (de 8 % à 83 %)
 - multiplication par 3 du taux de recyclage des cartons de regroupement captés (de 30 % à potentiellement 100 %)
- Une réduction des émissions de CO₂ éq. jusqu'à 225 000 tonnes par an.
- Une amélioration du service rendu, pour un coût maîtrisé, inférieur à une généralisation de la collecte porte à porte effectuée par les collectivités :
 - Verre perdu : - 40%, emballages légers : - 25 %, cartons de regroupement : + 9 %
- Le coût total de mise en place de la logistique inverse serait de l'ordre de 51 millions d'euros, pouvant être potentiellement supportés par les acteurs de la filière CHD.
- Un allègement du coût de la gestion des emballages perdus collectés par le service public de gestion des déchets pouvant aller jusqu'à 32 millions d'euros par an (collecte sélective du verre et étapes de traitement de l'ensemble des emballages)

Contact presse :
Laure BOMY – Directeur Général

lbomy@fnb-info.fr

Estelle PARFUS – Chargée de communication et des relations presse

eparfus@fnb-info.fr

tél : 01 45 87 01 00

Nos sites internet :

www.fnb-info.fr

www.observatoire-dchd.fr



Fédération Nationale des Boissons

49 rue de la Glacière – 75013 PARIS

Tél : 01 45 87 21 41

Fax : 01 45 87 11 69